PRECIGNE et LA REVOLUTION

Les dix années qu'a duré la Révolution (1789-1799) sont une période agitée et douloureuse de la vie précignéenne.

Si, sans doute comme partout ailleurs, on accueille dans l'espoir et la joie cette année 1789 avec la réunion des Etats Généraux en mai, la prise de la Bastille le 14 juillet et l'abolition des privilèges la nuit du 4

août, très vite l'enthousiasme va retomber. Il est dommage que les cahiers de doléances de notre commune soient perdus. Les idées révolutionnaires bousculent les habitudes et croyances des villageois conservateurs et souvent restés attachés à la royauté. En outre, Précigné est situé dans une région où la « Chouannerie » est fort active. Les Chouans sont des paysans révoltés qui se regroupent pour mener une guérilla contre les Révolutionnaires.

Précigné, qui jusqu'alors faisait partie de la province de l'Anjou, est rattaché au département de la Sarthe nouvellement créé. Chaque commune est désormais dirigée par une municipalité. C'est René Martin de la Martinière qui devient le premier maire du conseil municipal élu dans l'église Saint Martin, en janvier 1790. Lui succéderont rapidement Joseph Billard puis Pierre Brehier. Ce conseil appelé général va tenter d'instituer la loi républicaine. Ses arrêtés sont lus en chaire à la messe du dimanche. Les élus prêtent un serment de fidélité à la Nation, au Roi et à la Constitution. En 1792, ils jureront de défendre la liberté et l'égalité et de mourir en les défendant ; en 1798, on jurera haine à la royauté et à l'anarchie et fidélité à la République.

Faute d'une salle pour se réunir, le conseil général utilise une pièce du château de Bois Dauphin, grâce à la bienveillance de la famille Colbert de Torcy.

Les électeurs doivent avoir dépassé l'âge de vingt cinq ans et payer un impôt appelé cens. Le conseil est constitué de six officiers municipaux, un Procureur et douze notables choisis parmi les plus riches. Les conseillers ne sont pas tous acquis aux idées nouvelles, certains n'assistent même pas aux réunions. En 1796, cette municipalité sera remplacée par un conseil cantonal, Précigné étant devenu chef-lieu de canton regroupant sept communes : Pincé, Courtillers, Louailles ; La Chapelle d'Aligné, Notre Dame du Pé et Souvigné sur Sarthe. Mais les candidats sont rares et les électeurs indifférents. Une réunion est organisée pour choisir « un citoyen qui ait des lumières et du caractère » !

Quel est le rôle du Conseil ? Fort varié : fixer les prix dont celui du pain ainsi que le montant des impôts ; faire l'inventaire des chevaux, bestiaux et récoltes ; vérifier les poids et mesures, organiser le marché (qui existe depuis un temps immémorial place de l'église qu'on appelle alors « place d'armes ») et passe du mercredi au dimanche mais son approvisionnement reste difficile car les gens de la campagne rechignent à apporter leurs produits ; nommer l'organiste et la sage-femme, inventorier les armes et les objets du culte. Il est défendu aux aubergistes de servir à boire le soir après neuf heures en hiver et dix heures en été ; des conseillers, vêtus de leur écharpe, effectuent des tournées de vérification.

Hélas, ce Conseil ne dispose d'aucune ressource. Lorsque le Pont Fautras, route de Sablé, menace de s'écrouler, c'est le Procureur qui paie de ses deniers personnels les réparations.

La France se dote d'une constitution en 1791. Roulements de tambour et sonneries des cloches l'annoncent aux Précignéens qui se rendent à l'église où est chanté un Te Deum. Au Champ de Mars, situé à l'angle des routes de Sablé et des Rivauderies, éclatent des feux de joie, les fenêtres du bourg sont illuminées.

On adopte le nouveau calendrier révolutionnaire inventé par l'écrivain Fabre d'Eglantine resté célèbre pour sa chanson « il pleut bergère ». 1792 devient l'an 1 de la

jeune République ; les mois et les jours reçoivent de nouveaux noms inspirés des saisons, le mois est divisé en trois décades de dix jours ; le dixième ou décadi, les habitants sont invités à se réunir dans une salle publique (ultérieurement, ce sera dans l'église Saint Pierre devenue Temple de la Raison) pour y entendre lecture des lois du Gouvernement. Les citoyens peuvent , en raison de leur amour de la Patrie et de leurs talents, faire des discours. Fonctionnaires et instituteurs sont tenus d'y assister.

Dans l'allégresse, en 1793, sur la place de l'église devenue place de la Réunion, sous l'arbre de la Liberté qu'on a planté comme dans toutes les communes de France, le notaire Liberge brûle les titres de féodalité.

Mais, à partir de 1793, les excès révolutionnaires lassent la population qui devient hostile au régime républicain et ce, pour de nombreuses raisons.

Les jeunes hommes sont concernés par la conscription, le système du tirage au sort est jugé fort injuste et, de plus, si on a tiré un mauvais numéro et qu'on a de l'argent, on peut se faire remplacer. La Patrie est en grand danger, les pays voisins ont déclaré la guerre à la France et sont sur le point de l'envahir. Cette conscription, à laquelle s'ajoute la fuite de ceux - nombreux - qui rejoignent les Chouans, entraine une baisse de la population et un appauvrissement de la commune.

La constitution civile du clergé, votée dès 1791, est mal acceptée de la population profondément religieuse.

Seule, l'église Saint Pierre est conservée mais la tour du clocher servira d'entrepôt à bois, Saint Martin devient une écurie. Les prêtres de Précigné ayant refusé de prêter le serment constitutionnel, un nouveau curé jureur est nommé, il s'agit de l'abbé Delaunay natif de la commune, mais les fidèles fuient l'église. L'abbé Praticou, ancien curé de Saint Martin, et son vicaire Glatier qui sera fusillé en 1798, passent dans la clandestinité et rejoignent les Chouans dans la campagne. Ils célèbrent la messe et baptisent secrètement dans la chapelle Saint Ménelé et plusieurs fermes accueillantes. Quant au curé de Saint Pierre, Guillaume Clavreul, lui aussi prêtre réfractaire, il sera noyé dans la Loire à Nantes.

On supprime peu à peu tous les signes religieux : cloches (Saint Pierre n'en conservera que deux sur cinq), croix aux carrefours des campagnes et dans le cimetière.

Le Collège est contraint à la fermeture bien que l'abbé Colombeau, son directeur, ait prêté serment et soit devenu Procureur. Les sœurs de l'école et de la maison de charité assermentées tiennent des propos séditieux, soutenues par la population.

Les registres paroissiaux d'état-civil sont transportés à la Maison Commune mais continuent à être tenus par le curé.

La vente des biens nationaux, c'est-à-dire ceux appartenant au clergé et aux familles nobles émigrés, ne profite guère au peuple qui en aurait bien besoin tant il vit dans la misère. Les paysans espéraient devenir propriétaires des terres qu'ils exploitaient, mais ce sont les bourgeois, souvent étrangers à la commune, qui s'en portent acquéreurs. L'argent de ces ventes forcées est destiné à renflouer les caisses vides de l'Etat.

L'abbaye du Perray-Neuf, l'église Saint Martin et son presbytère, le couvent de la Vairie, de nombreuses fermes et métairies sont rapidement vendus. Dès le 19 frimaire de l'an 1, le presbytère de Saint Pierre (l'actuelle mairie) est adjugé une bouchée de pain.

La mort de Louis XVI, en janvier 1793, incite les provinces de l'ouest à se soulever pour venger le roi et défendre leurs prêtres : c'est le mouvement chouan.

La municipalité est tenue d'ouvrir une école pour garçons et filles qu'on installe dans la Maison Commune. Les instituteurs en sont le citoyen Pierre Drouault et la citoyenne Jacquine Chevron qui doivent fournir un certificat de civisme. Très vite, ils sont jugés peu républicains et accusés d'utiliser des livres datant de l'époque du despotisme. De plus, ils ne conduisent pas leurs élèves aux réunions du decadi. Deux ans plus tard, un nouvel

enseignant, le sieur Oriard, un triste sire, n'a pas la confiance des parents. L'école, devenue un vrai taudis, ne compte guère que sept élèves. A Précigné, on continue à être plus ou moins illettré.

Les troubles se multiplient, l'insécurité grandit, la situation devient grave.

A l'automne 1792, afin de rétablir l'ordre, une importante force armée s'installe dans le bourg qu'elle fait entourer de retranchements. Il incombe à la population, déjà bien pauvre, de loger, nourrir, vêtir cette troupe. Des habitants sont chassés de leurs maisons, lesquelles servent de casernes. Le cordonnier devient gardien de prison ; il doit aussi fournir gratuitement six paires de chaussures par mois.

Les impôts, comme celui sur les portes et fenêtres, et les réquisitions augmentent, les paysans doivent livrer leurs céréales et leurs bœufs. Le cours des assignats, c'est-à-dire du papier-monnaie, chute.

Devant l'hostilité générale, la municipalité, apeurée, s'enfuit à Sablé.

La commune est coupée en deux : d'un côté, le bourg où l'on tente d'appliquer la loi républicaine ; de l'autre, la campagne où circulent librement les « brigands » c'est-à-dire les Chouans. Dans les bois de Malpaire, quatre cent cinquante Chouans bivouaquent, souvent soutenus par les paysans qui les nourrissent. Au manoir de « Vaugaillard », route de Saint Ménelé, habitent les sœurs Hortense et Rosalie Guibert qui hébergent et aident leurs amis chouans ; elles seront emprisonnées à deux reprises mais réussiront à sauver leur peau.

En l'an 4 (environ 1795), la garde nationale est réorganisée et Précigné déclaré en état de siège. On nomme trois gardes-champêtres de qui on exige un grand patriotisme ; ils sont chargés de rechercher les armes cachées dans les fermes et récompensés en fonction de leurs découvertes. On cherche aussi les Chouans, les prêtres réfractaires cachés et les aristocrates émigrés qui seraient revenus. La comtesse de La Porte de Riantz, qui habite le château, ne sera jamais inquiétée. La campagne est si peu sûre qu'on ne peut s'y aventurer qu'escorté de soldats. Il est interdit, dans le bourg, la nuit, de circuler sans une lanterne éclairant le visage.

A Paris, le Gouvernement menace Précigné de représailles si la commune ne se soumet pas. On est en état de guerre civile, la famine menace. La Voutomne est si sale et encombrée de détritus que les femmes ne peuvent plus laver leur linge et les animaux s'y abreuver.

La population est en baisse ; en 1798, on ne compte plus que mille cinq cents habitants contre deux mille trois cents en 1790.

Pour tenter de créer un esprit républicain, la municipalité organise des fêtes qui doivent contribuer à instruire les citoyens de leurs devoirs envers la société et leur donner des leçons de morale publique.

La première a lieu en janvier 1794 et commémore la prise du port de Toulon par l'armée de la République qui ont chassé les Anglais. La déesse de la Liberté en est l'héroïne : précédée d'une splendide guerrière, de la Garde nationale et d'une nombreuse troupe à pied et à cheval, elle parcourt les rues sur son char décoré. Discours patriotiques, chansons républicaines, danses autour d'un feu : c'est la fête au village.

L'agitation et l'état de siège n'avaient pas permis de fêter dignement l'abolition de la royauté en 1792. Ce n'est qu'en 97, qu'enfin, Précigné va célébrer cet évènement. Le maire accroche dans l'arbre de la Liberté une inscription : « Honneur aux braves qui renversèrent le Trône » au son d'une musique guerrière. Les instituteurs, devant leurs élèves, prennent l'engagement de leur apprendre à respecter les lois de la République. On honore tout particulièrement les parents de soldats partis faire la guerre. Puis, on s'en va continuer la fête dans les autres communes du canton.

Des femmes, ayant abattu le premier arbre de la Liberté, on en avait planté un second qui avait subi le même sort. En 1796, il est décidé d'en planter un nouveau, place des Tilleuls baptisée de la Liberté, à l'occasion de l'anniversaire de « la juste punition du dernier roi » et de faire la fête qu'on n'avait pas pu faire quand Louis XVI avait été guillotiné.

Les Chouans se comportent de plus en plus de façon violente. « Des scélérats, armés de poignards, assassinent les patriotes chez eux » peut-on lire dans un registre municipal. Un domestique du Perray est sauvagement agressé. L'organiste, qui habite rue de la Percevaudière, subit le même sort, il demande qu'on le loge au cœur du village. On se sent en danger si loin du bourg ! Avec raison, d'ailleurs, puisqu'une femme y sera assassinée. Si quelques Chouans sont tués, ce sont surtout les partisans de la République qui sont victimes d'attentats. Citons plusieurs noms : le maire Pierre Bréhier est retrouvé noyé dans la Sarthe, le curé assermenté Delaunay, l'aubergiste Jean Chalumeau, le boulanger Urbain Lanceleur dans les bois de Sourbelle, un enfant de dix ans, le sieur Cosnard-Desportes, juge de paix du canton assassiné à Bois Dauphin.

Un jeune homme de dix neuf ans fait partie des deux mille tués par les Révolutionnaires, à Avrillé, dans le Maine et Loire, on en ignore le motif, était-il ami des Chouans ?

Au printemps 1799, par décision départementale, est constituée à Précigné une garde territoriale rassemblant vingt hommes qui oeuvrera avec celles de Sablé et Parcé. En tout, ce sont soixante dix neuf citoyens chargés d'exterminer les bandits.

Bonaparte, en novembre 1799, chasse les hommes corrompus du gouvernement appelé Directoire, incapables de gouverner et prend le pouvoir : c'est le coup d'état du 18 brumaire. Avec le général Bonaparte, dont l'étoile monte, la Révolution prend fin. E.M